



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

ACCES INTERDIT



Jusqu'au 31 juillet de 12h à 20 h

En raison des risques élevés d'incendie, l'accès aux espaces naturels est interdit de 12h à 20h sur les communes ci-contre (*arrêté préfectoral du 24 juillet 2026*), sauf activité encadrée par un professionnel.

Merci de votre compréhension.

